

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 JANVIER 2015 n° 10/2015

DATE DE CONVOCATION : 9 janvier 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CLASSEMENT D'UN IMPOSANT BENITIER EN MARBRE DE CAUNES-MINERVOIS DU XVIIIEME SIECLE EN L'EGLISE DE MOUSSAN

L'an deux mille quinze et le quinze janvier à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Carole SARDA, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

4 procurations : Pierre VERA à François CHATELARD, Cédric LIGNON à Claude CODORNIU, Sébastien GARCIA à Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT à Marie-France MONTOSSON.

Secrétaire de séance : Simon WEICKMANN.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 13 novembre 2014 du Préfet de l'AUDE nous informant de la réunion prochaine de la commission départementale des objets mobiliers afin de procéder au classement ou à l'inscription d'un certain nombre d'objets, au titre des monuments historiques.

Les articles L 622-3 et 4 du Code du patrimoine prévoient que ce classement ne peut intervenir qu'après accord du propriétaire.

En conséquence, le Préfet sollicite l'accord de notre commune pour l'inscription ou le classement d'un Imposant bénitier en marbre de Caunes-Minervois du XVIIIème siècle).

Monsieur le Maire se dit favorable à cette inscription ou classement et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour l'Inscription ou le Classement de l'imposant bénitier en marbre de Caunes-Minervois du XVIIIème siècle qui se trouve en l'Eglise de l'Assomption de MOUSSAN.

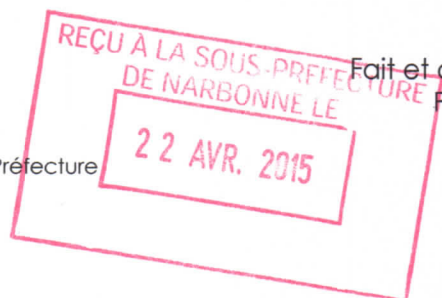
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 22/04/2015
et de sa publication le 30/04/2015



Claude CODORNIU